



LE PARC DES GRANDS CAUSSES

UN CONTEXTE, UNE HISTOIRE

► UNE DOMINANTE RURALE ET D'IMPORTANTES POTENTIELS ÉNERGÉTIQUES

Créé en 1995 dans le sud-Aveyron, le Parc des Grands Causses compte 70 000 habitants dans 93 communes, avec une densité moyenne de moins de 20 habitants par km². L'économie du territoire est structurée autour de la filière AOP Roquefort et du tourisme.

Le sud Aveyron est un territoire de production énergétique avec de nombreux ouvrages hydrauliques historiques dans la Vallée du Tarn. Il accueille des premières

éoliennes dès le début des années 2000. Ses gisements d'énergies renouvelables sont très importants : solaire, hydroélectricité, éolien, bois, méthanisation.

Simultanément, il n'échappe pas à la problématique des mobilités en milieu rural : l'habitat dispersé, la topographie, la faiblesse des transports en commun (cars, rail...) impliquent une forte dépendance pétrolière avec un usage quasi-exclusif de la voiture individuelle.

► UNE APPROCHE TRANSVERSALE QUI SE RENFORCE DEPUIS 15 ANS

En 2007, au moment de renégocier sa charte, le Parc s'engage dans une démarche d'Agenda 21 et prévoit notamment le développement des énergies renouvelables. Alors que les sujets énergétiques occupent le devant de la scène en 2008 avec le Grenelle de l'environnement, le Parc décide de se montrer plus ambitieux : il se lance dans un Plan climat énergie territorial volontaire, avec l'intention de transformer localement la culture dominante, basée sur l'idée que "l'énergie est l'affaire de l'État".

Le Parc des Grands Causses structure sa dynamique progressivement et profite dès 2015 d'un ensemble d'opportunités financières (appel à projets TEPCV de l'État, Contrat d'Objectif Territorial signé avec l'ADEME, fonds régionaux...) qui lui permettent de renforcer ses moyens humains, ses actions concrètes et son lien avec les collectivités locales.

UNE VISION, UN PROJET

► PROTÉGER ET VALORISER LE PATRIMOINE EN SE DÉVELOPPANT

Le Parc naturel régional des Grands Causses a pour vocation de protéger et de valoriser les patrimoines naturel, culturel et humain de son territoire, tout en soutenant le développement économique. Le projet de développement durable du territoire est défini pour 15 ans (2007-2022) par une charte de Parc. De long terme et partagé entre élus de couleurs politiques différentes, il permet une continuité dans l'action.

Le Parc des Grands Causses considère qu'il est possible de développer les énergies renouvelables dans le respect de l'environnement et du patrimoine, ce à quoi veillent naturellement ses agents compétents sur ces questions (paysages, biodiversité, etc). Cette approche est d'autant plus remarquable que, par exemple, d'autres Parcs ont délibéré par principe contre l'installation d'éoliennes, arguant de la priorité absolue à donner aux enjeux environnementaux locaux.

► UN TERRITOIRE SOLIDAIRE ET CONTRIBUTEUR DES OBJECTIFS RÉGIONAUX ET NATIONAUX

Dans un premier temps, le Parc s'est donné pour objectif ambitieux d'atteindre l'équilibre énergétique avec 100 % énergies renouvelables, d'ici 2030. Les résultats observés sur les 10 premières années d'actions montrent que le territoire est sur la bonne trajectoire pour y parvenir et qu'il va même plus vite que prévu. C'est pourquoi le

nouveau PCAET validé en 2019 a renforcé l'ambition : le Parc des Grands Causses vise désormais à devenir un territoire solidaire et contributeur des objectifs régionaux ("région Occitanie à énergie positive") et nationaux.

► L'ÉNERGIE, UNE POLITIQUE LOCALE STRUCTURANTE

Le Parc aborde l'énergie comme une politique locale structurante, au même titre que l'économie, l'aménagement, etc. Il mobilise pour cela tous les moyens à sa disposition (stratégie, planification, contrats...), et ne se limite pas à traiter des enjeux spécifiques et isolés et agir ponctuellement. En donnant ainsi un sens global à la question énergétique, de multiples moteurs de l'action politique s'activent à la fois : le développement éco-

nomique, l'emploi local, la valorisation des ressources locales, l'attractivité pour de nouveaux habitants, l'appropriation et la mobilisation habitante, etc. Dès lors qu'il pose le sujet comme une priorité politique, le Parc reconnaît la nécessité de mettre des moyens en face. La structure Parc, naturellement porteuse d'ingénierie territoriale, est facilitatrice à cet égard.

UNE MÉTHODE

► UNE STRATÉGIE ÉNERGÉTIQUE ADOSSÉE À CELLE DE L'AMÉNAGEMENT

Le Parc s'appuie sur son Schéma de cohérence territorial (SCoT) pour consolider sa stratégie en matière d'aménagement et de développement durables, et crédibiliser et appuyer ses objectifs ambitieux de transition énergétique. La prise de compétence SCoT par le Parc lui permet d'assurer le portage du Plan climat air énergie territorial (PCAET) à la place des communautés de communes qui lui ont transféré (très naturellement) cette compétence.

Fruit d'un important travail de concertation et de conviction, le SCoT a été voté à l'unanimité, ce qui témoigne

du lien de confiance que le Parc a su établir avec les collectivités et acteurs territoriaux et du bon niveau d'appropriation générale des questions énergétiques. Les objectifs inscrits dans le document d'orientation et d'objectifs du SCoT, notamment énergétiques, sont déclinés progressivement dans les documents d'urbanisme des communes et intercommunalités, multipliant l'impact de la stratégie. Le PCAET, approuvé à l'unanimité fin 2019, est lui aussi décliné au niveau intercommunal, afin de mettre en cohérence les nombreux travaux déjà réalisés à cette échelle.

► UN LEVIER POUR ENCADRER LES CONDITIONS DE RÉALISATION DES PROJETS

Les élus ont souhaité encadrer les pratiques (parfois contestables) de développement des grands projets d'énergies renouvelables en reprenant la main, donnant du sens et faisant de la pédagogie ; ainsi, ils sont passés d'une posture régulatrice "défensive" à une posture proactive d'accompagnement de la transition énergétique. Le SCoT définit les conditions de mise en œuvre de la transition énergétique acceptables par les élus (et plus largement le territoire), dans une perspective de développement local.

Le SCoT comprend un schéma des zones favorables au développement de l'éolien et de centrales photo-

voltaïques, intégrant partiellement les enjeux liés aux réseaux électriques. Il favorise et encadre le développement des filières bois-énergie et méthanisation.

Le SCoT propose l'ouverture au capital des sociétés d'exploitation de parcs éoliens et autres énergies renouvelables électriques (plus de 250 kW) aux collectivités locales à hauteur de 35 % et aux démarches citoyennes. Sans être juridiquement contraignante, cette disposition s'impose politiquement et invite les développeurs à se positionner en promoteurs de projets d'intérêt territorial.

► UN PILOTAGE MUTUALISÉ DU PROJET DE TERRITOIRE

Inscrite au cœur d'un projet de territoire qui donne un cap clair, la transition énergétique fait l'objet d'un pilotage mutualisé qui permet une gestion et un suivi efficaces. La gouvernance du Parc associe de nombreux acteurs, à commencer par les intercommunalités. Les orientations stratégiques font l'objet d'une large concer-

tation et les partenaires territoriaux sont réunis annuellement pour faire le bilan. La mise en œuvre de la charte (objectifs, actions, budgets, bilans) est suivie et évaluée via un outil unique. Cela concerne notamment le SCoT et le PCAET.

► PASSER DU DISCOURS AUX SOLUTIONS CONCRÈTES

Le Parc a opéré en interne le passage du discours aux solutions, vers lesquelles les élus locaux souhaitent aller rapidement : il donne la priorité aux projets qui répondent aux besoins du territoire et à la mise en place d'outils concrets et opérationnels.

La mutualisation est au cœur des propositions du Parc : actions de sensibilisation et d'animation, accompagnement technique et administratif (interne ou externe) auprès des différents publics, mise à disposition d'études et outils territoriaux utilisables localement, commandes groupées d'études et de travaux, opérateurs territoriaux...

La majorité des intercommunalités et de très nombreuses communes, qui ne disposent pas d'une ingénierie comme celle du Parc, s'appuient sur ses propositions, qu'elles savent vecteur d'efficacité et conformes aux intérêts du territoire - d'autant plus simplement que le Parc est très attentif au respect de leurs compétences.

Deux opérations collectives clés en mains auprès des membres du Parc ont été particulièrement réussies : la constitution d'une grappe photovoltaïque et l'accompagnement à l'extinction partielle de l'éclairage public.

Alors que seules 4 installations photovoltaïques avaient vu le jour en 10 ans sur les bâtiments publics du territoire, la constitution d'une grappe photovoltaïque (avec groupement de commande et appel à manifestation d'intérêt en tiers investissement) a déclenché la réalisation de 75 toitures photovoltaïques réparties sur 20 communes, pour une puissance totale de 2,5 MW. L'investissement total s'élève à 3 millions d'euros, un quart financé en régie, trois quarts par un opérateur en tiers financement. Les chantiers s'étalent sur la période 2019-2021 et génèrent de l'activité pour trois équivalent temps plein.

Une opération mutualisée d'accompagnement à l'extinction partielle de l'éclairage public a conduit 35 communes à décider de mener cette action, alors que seulement 3 le faisait en 2016. 215 000 € d'économies annuelles sont réalisées sur l'éclairage public, pour une baisse de la consommation de 2 GWh. Ce résultat est à mettre en regard du temps passé par le conseiller en énergie partagé pour coordonner cette action : un quart temps sur deux ans, soit un investissement humain de 25 000 €.

► METTRE EN ŒUVRE DES ACTIONS À FORT EFFET LEVIER

Le Parc utilise son ingénierie et mobilise des fonds pour déclencher des dynamiques structurantes impliquant de nombreux acteurs. Il cherche à créer un effet levier important pour l'essentiel de ses actions, c'est à dire qu'il les conçoit pour qu'elles génèrent un maximum d'investissements avec un minimum d'argent public.

Le Parc a financé à 80 % des audits énergétiques, des études de maîtrise d'œuvre et AMO sociale de copropriétés, grâce à son enveloppe TEPCV, pour un total de 75 000 € pour 15 immeubles. Trois copropriétés ont déjà été accompagnées dans des rénovations globales et performantes (90 logements) pour 1,5 millions d'euros

de travaux engagés.

Le Parc a acheté 6 vélos électriques pour les prêter aux habitants sur des périodes d'essai de deux semaines, toujours en profitant de l'aide TEPCV (15 000 €). L'opération est une réussite avec 400 prêts en 4 ans et surtout 44 % des bénéficiaires qui ont acquis un vélo par la suite. Ces 175 vélos représentent un investissement total de 300 000 € environ, essentiellement local.

Pour les deux exemples ci-dessus, 1 € d'aide publique locale a conduit à 20 € d'investissements privés.

DES MOYENS

► UNE SOLIDE ÉQUIPE TOURNÉE VERS L'ACTION

Un noyau dur historique composé du chargé de mission PCET et de la direction générale a porté la dynamique sur la transition énergétique pendant les 12 premières années. Dans un second temps, l'équipe est renforcée avec un chargé d'affaire dédié à la SEM Causse Energia (août 2016), une animatrice mobilité (janvier 2017) et un conseiller en énergie partagé (fin 2018).

Cette équipe compétente anime l'ensemble des projets

relatifs à l'énergie dans un cadre de fonctionnement promouvant l'autonomie et la responsabilité. Le pilotage des projets est assuré en comité restreint. Les chargés de mission disposent d'une marge de manœuvre importante. Ils sont dégagés autant que possible du traitement administratif pour se consacrer à des actions concrètes et opérationnelles. Par exemple, le rapport d'étape du PCET en 2015, conçu à la fois pour la communication et l'évaluation, a été rédigé par un journaliste.

► SAISIR ET ARTICULER LES OPPORTUNITÉS FINANCIÈRES AUTOUR DU PROJET DE TERRITOIRE

Le Parc des Grands Causses a prouvé son sérieux dans ses relations avec ses partenaires financiers et bénéficie d'un important crédit. Les dossiers passent naturellement par lui et ils intègrent systématiquement la dimension énergétique défendue par les différentes parties.

Lauréat de l'appel à projet « Territoire à énergie positive pour la croissance verte », le Parc utilise cet appui financier (2 millions d'euros de subventions) intégralement pour cofinancer des opérations qui s'intègrent dans le programme 2016-2018 du PCET. Concernant le contrat TEPCV, après avoir bataillé avec les services de l'État, il parvient à rendre éligibles des missions d'accompagnement destinées à déclencher des investissements, comme rappelé ci-dessus.

Un contrat patrimonial de développement de la chaleur renouvelable signé avec l'ADEME en décembre 2015

permet à la fois de financer de nombreuses chaufferies bois et réseaux de chaleur via le Fonds Chaleur, et de l'ingénierie interne d'animation pour faire émerger les projets via le contrat d'objectif territorial énergie-climat associé.

L'ADEME accompagne également le Parc à travers ses dispositifs Conseiller en énergie partagé (CEP) et French Mobility.

Le Parc mobilise enfin des fonds issus du programme LEADER, du Contrat Régional Unique signé avec la Région Occitanie et du Contrat de Ruralité avec l'État. Les objectifs de transition énergétique ont été fléchés dans ces documents permettant ainsi aux collectivités et acteurs du territoire de pouvoir bénéficier de subventions pour leur projet en lien avec la transition énergétique.

► UN OPÉRATEUR ÉNERGÉTIQUE TERRITORIAL POUR LA CHALEUR RENOUVELABLE

Dès 2009, le Parc accompagne la réalisation d'un état des lieux puis la mise en route de l'association Aveyron Énergie Bois en 2011 pour structurer la filière bois-énergie départementale. Malgré cela, de nombreux projets de chaufferies bois ou de réseaux de chaleur portés par des communes n'aboutissent pas faute de moyens d'ingénierie, de financements et d'intérêt des opérateurs nationaux pour les petits projets.

Le Parc initie alors la création d'un opérateur énergétique territorial pour le développement de la chaleur renouvelable. Créée sous l'impulsion du Parc pour fédérer

des acteurs publics et privés déjà présents, la société d'économie mixte Causses Energia porte depuis 2016 le développement, le financement et l'exploitation des projets de réseaux de chaleur bois sur le territoire. Fin 2019, la SEM met en service le réseau de chaleur urbain de Saint-Affrique (3,5 MW bois, 5,5 km de réseau, 7,5 millions € de travaux, 18 GWh d'énergie produite à 86 % par le bois). 4 emplois permanents et 350 000 € d'achat local par an sont associés à ce projet pour l'approvisionnement en bois et la maintenance. La construction d'une chaufferie dédiée pour un EHPAD est programmée en 2020.

DES RÉSULTATS

Le portage politique, les objectifs et l'ambition, la structuration de la politique énergétique, l'intégration systématique des enjeux énergétiques, les actions mises en œuvre depuis 15 ans par le Parc des Grands Causses sont exemplaires. Les résultats sont aujourd'hui au rendez-vous, sur le plan énergétique comme économique, et les perspectives pour l'avenir sont encore meilleures.

Avec un faible investissement du territoire dans les grands projets énergétiques jusqu'à récemment, les retombées fiscales annuelles pour le bloc communal à l'échelle du Parc sont déjà de 1,2 millions d'euros. Ce montant est amené à tripler si les objectifs du PCAET se réalisent.

Parallèlement, le Parc porte la stratégie de réinvestissement de cette fiscalité additionnelle par les collectivités dans le capital des nouveaux projets. Si elle se concrétise, les retombées locales pour le bloc communal feront plus que doubler et dépasseront les 5 millions d'euros par an.

Ainsi, le territoire construit son autonomie énergétique, financière et territoriale, tout en se donnant la capacité de traiter sérieusement les enjeux complexes que sont par exemple la mobilité ou l'adaptation au changement climatique.

► DONNÉES TERRITORIALES


LE PARC DES GRANDES CAUSSES
70 000 habitants **93** communes

font partie du territoire du Parc naturel régional des Grands Causses.

198 MILLIONS D'EUROS

DE DÉPENSES ÉNERGÉTIQUES

par l'ensemble des acteurs du territoire : habitants, entreprises et administrations chaque année



MIX D'ÉNERGIES RENOUVELABLES


200 MILLIONS D'EUROS

D'INVESTISSEMENTS RÉALISÉS

dans des grands projets d'énergies renouvelables portés par des acteurs privés depuis 20 ans (150 MW éolien, 25 MW photovoltaïque, micro-hydraulique).


500 MILLIONS D'EUROS

D'INVESTISSEMENTS ADDITIONNELS

dans des grands projets d'énergies renouvelables prévus d'ici 2030, par des acteurs privés et publics (350 MW éolien, 100 MW photovoltaïque, 30 MW bois-énergie, 20 MW hydraulique).

1 200 000 €

DE RECETTES FISCALES POUR LES COLLECTIVITÉS LOCALES

générées par les grands projets solaires et éoliens en 2017


3 500 000 €

DE RECETTES FISCALES PRÉVUES EN 2030

en lien avec les grands projets solaires et éoliens prévus par le PCAET

58%

DE TAUX D'ÉQUILIBRE ÉNERGÉTIQUE (+ 23 POINTS EN 10 ANS)

calculée comme le rapport de la production d'énergie locale (1068 GWh) sur la consommation totale d'énergies (1848 GWh) du territoire (fin 2017).


7 UNE ÉQUIPE DE PERSONNES

compétentes sur les questions énergétiques dans les collectivités locales (Parc, EPCI, Millau, Causses Energia)

► DONNÉES SUR LES ACTIONS MISES EN ŒUVRE

**7,5** MILLIONS D'EUROS

DE TRAVAUX

portés par la SEM Causses Energia pour son premier réseau de chaleur à Saint-Affrique

**4** EMPLOIS ET
350 000 €
D'ACHAT LOCAL PAR AN

liés au réseau de chaleur de Saint-Affrique (approvisionnement en bois et maintenance)

**2** MILLIONS D'EUROS
INVESTIS

chaque année pour la rénovation des bâtiments publics, générant 3 GWh d'économies par an

**215 000 €**

D'ÉCONOMIES ANNUELLES RÉALISÉES SUR L'ÉCLAIRAGE PUBLIC pour les 35 communes ayant décidé d'une extinction partielle

**3** MILLIONS D'EUROS
D'INVESTISSEMENTS

pour la première grappe de 75 toitures photovoltaïques réparties sur 20 communes

**3** EMPLOIS
DIRECTS

créés localement pour conduire le chantier d'installations solaires sur 3 ans

**1,4** MILLIONS D'EUROS
DE TRAVAUX

engagés sur les 3 premières copropriétés privées accompagnées (90 logements) depuis 2018

**500 000 €**

DE BUDGET

alloué aux actions et à l'animation sur la mobilité entre 2012 et 2017